

# Encore une seconde en moins... ...et maquillage des comptes de TMMF

## 1 seconde en moins, c'est l'équivalent d'1 jour gratuit par trimestre !

Au CE du lundi 23 janvier, la direction a annoncé une nouvelle augmentation des cadences : 1 seconde de moins par voiture !

**C'est comme si on travaillait une journée gratuitement tous les 3 mois...**

Il n'y a pas longtemps, elle avait déjà fait passer le Takt Time de 74 à 72 secondes... sans augmenter le nombre de postes de travail. Depuis les postes de travail sont régulièrement chamboulés et les managers en profitent pour en supprimer.

**En juin 2015, une voiture toutes les 78 secondes, on était 3 752 : 3 074 CDI, 631 intérim et 37 CDD.**

**Décembre 2016, une voiture toutes les 72 secondes, pour 3 844 : 2 966 CDI, 682 intérim et 168 CDD.**

**L'exploitation et la précarité augmentent : + 8 % de production pour + 2,45% de personnel.**

**Tout ça pour servir les intérêts des actionnaires de Toyota riches à milliards.**

**La compétitivité, pour le patronat, c'est des profits supplémentaires.**

**Pour les salariés, c'est travailler plus, plus vite, moins nombreux, plus usés et plus mal payés.**

## Larmes de crocodiles et tripatouillage des comptes de TMMF.

Toujours lors de cette réunion de CE, la direction de TMMF nous a présenté ses comptes du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2016. Les comptes annuels seront clos au 31 mars 2017.

**Pour ne pas payer d'impôts sur les bénéfices en France, la direction de TMMF se débrouille pour que les comptes ne soient pas positifs.**

Il y a les artifices habituels pour bidouiller les comptes de TMMF avec d'un côté par exemple des moteurs fabriqués par des usines Toyota et facturés 3 fois le prix du marché et de l'autre côté les Yaris « vendues » à un unique client, Toyota Europe, au prix imbattable de 10 000 euros l'unité... et revendue au public entre 16 000 et 21 000 euros...

**Mais comme cela ne semble pas suffisant pour mettre les comptes dans le rouge, TMMF va aussi décaisser plus de 55 millions d'euros pour « soutenir » un des plus gros équipementiers automobile au monde, TAKATA...**

Et puis la direction a continué en pleurant la bouche pleine, en se plaignant que la Yaris vendue au Royaume Uni rapporterait moins à cause de la baisse du cours de la monnaie Britannique.

Mais Toyota a aussi des usines en Grande Bretagne, des moteurs, des pièces pour la Yaris, des Avensis et des Auris y sont produits. Combien Toyota gagne-t-il en plus grâce à la baisse de la livre sterling en produisant là-bas et en exportant dans les 27 pays de la zone euro ?

Et les mêmes larmes de crocodiles ont été versées aussi au sujet de la monnaie japonaise, qui aurait pris trop de valeur face à l'euro... Pourtant, les voitures Toyota produites au Japon et vendues dans la zone euro – au moins 400 000 véhicules par an – rapportent plus avec la hausse du Yen !?

**Alors, tous ces arguments pour essayer de nous faire croire que Toyota aurait des difficultés financières sont bidon. Ces artifices comptables ne servent qu'à échapper à l'impôt sur les bénéfices, avec pour conséquences ici, le risque de ne plus avoir de prime de participation et de permettre à Toyota d'utiliser la Loi El Khomri pour essayer de nous faire travailler plus... en gagnant moins.**

### Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)  
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)  
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)  
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)  
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)  
Jérôme LEROUX 06 26 63 22 78 (Presses Eq. Jaune)

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)  
Olivier FROMONT 06 03 81 86 59 (Weld. Eq. Jaune)  
Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)  
Salvatore ADDIS 06 63 01 59 08 (Log Eq. Jaune)  
Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

ou par mail : [cgt.toyota@live.fr](mailto:cgt.toyota@live.fr)



Site internet de la CGT Toyota : [www.cgttoyota.fr](http://www.cgttoyota.fr)

et sur Facebook : La CGT Toyota Onnaing



POURQUOI LA LOI TRAVAIL REMET-ELLE EN CAUSE LES CONVENTIONS COLLECTIVES ?

## **Casse des Conventions Collectives, Loi travail, accords de compétitivité... Le Patronat veut liquider nos acquis !**

**La loi travail casse la Hiérarchie des normes... mais la Hiérarchie des normes, c'est quoi ?**

Jusqu'à maintenant, le code du travail et la législation du travail prévoyaient que seuls les accords les plus favorables aux salariés devaient être retenus. Et donc, les accords d'entreprises ne pouvaient pas être en dessous des conventions collectives, des accords de branches et de la loi.

La loi travail casse ce principe, désormais les accords d'entreprises pourront être moins favorables que les conventions collectives, les accords de branches et de la loi.

**Les salariés de la métallurgie ont intérêt à se mobiliser tous ensemble,  
au même moment et partout dans les entreprises.**

Comme le statut des fonctionnaires, les Conventions Collectives de la Métallurgie sont **LE STATUT COMMUN** des métallos partout dans le pays.

Pour obtenir les conventions Collectives, les travailleurs de la Métallurgie ont dû lutter et occuper les usines jusqu'à la fin du mois de juin 1968 (ils ont été les derniers à reprendre le travail en 1968).

Le Patronat et les Gouvernements successifs savent très bien que **les conventions Collectives unissent tous les travailleurs de la métallurgie sur des acquis communs**. Et pour le Patronat, l'objectif est de casser cela.

En cassant et en inversant la hiérarchie des normes avec la loi travail, le Patronat et le Gouvernement à sa botte, remettent en cause du même coup les conventions Collectives.

### **Négocier entreprise par entreprise... Cela favorise le patronat.**

Le Patronat sait qu'il est plus facile pour lui, de dénoncer un accord d'entreprise à un moment ou à un autre en isolant quelques dizaines ou centaines de salariés dans une entreprise, plutôt que de s'attaquer à un accord de branche qui concerne toute une profession et des centaines de milliers de salariés qui pourraient se mobiliser et paralyser les productions dans tout le pays.

**Les Conventions Collectives représentent une partie importante des éléments de rémunération et du quotidien des salariés de la Métallurgie**

- Prime d'ancienneté et congés d'ancienneté
- 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie
- Jours fériés (St Eloi dans la quasi-totalité des entreprises)
- Respect et prise en compte des formations et diplômes à l'embauche
- Grilles de salaire et mensualisation
- Prévoyance
- Prime et majoration de nuit
- Primes panier
- Paiement et majorations des jours fériés
- Prime de départ en retraite
- Les calculs des primes de licenciements
- Prime vacance (là où elle existe encore Avesnois, Flandres Douaisis...)
- Contrat de travail, période d'essais et préavis
- Suppression du statut cadre et des références au temps de travail

**Voilà pourquoi le Patronat veut négocier des accords d'entreprises avec comme objectif de démolir les acquis des conventions collectives !!!**

**Les métallos de la Région Nord Pas de Calais doivent débattre et préparer dès maintenant une action régionale dans les semaines qui viennent.  
Nous devons exiger le maintien et l'amélioration des conventions collectives ainsi que le maintien de la hiérarchie des normes.  
L'application des accords les plus favorables pour les salariés doit rester la règle dans tous les cas.**